



**SONIDEP**

# **Avis d'Appel d'offres International n° 1-2009**

## **RELATIF A LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGRE**

**3, av de l'Afrique  
BP 11.702, Niamey,  
République du Niger**

1. Le présent avis d'appel d'offres est adressé aux sociétés ou entreprises spécialisées dans la mise en oeuvre de solutions basées sur les Progiciels de Gestion Intégrés dans le secteur de la commercialisation des produits pétroliers. Les travaux sont prévus pour être réalisés pendant le second semestre 2009.
2. La SONIDEP invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture et la mise en place d'un progiciel de gestion intégré.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres auprès de la SONIDEP entre 10h et 12h les jours ouvrables.
5. tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès de la SONIDEP et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinq cents mille francs CFA (500.000 FCFA).
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à La charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat
7. Les offres présentées en un (1) original et (trois) 3 copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission au moins égale à 2,5 % du montant total de l'offre, devront parvenir ou être remises à SONIDEP siège, 3 avenue de l'Afrique, BP 11.702 Niamey Niger, au plus tard à la date du 4 mai 2009 à 10 heures.
8. L'ouverture des plis aura lieu à la date et l'heure précisées aux DPAO en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de 90 jours, à compter de la date de remise des offres. Sans avoir à fournir des justifications la SONIDEP se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres, et ce, sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée.